Image not found or type unknown

Maison sans système de chauffage.

Par **nini35711**, le **20/11/2013** à **17:32**

Bonsoir,

Je viens d'emménager avec mes 4 enfants dans une maison depuis le début du mois de novembre et je n'ai plus de nouvelle du propriétaire, il ne ma fais aucun état des lieux d'entré et ma grande surprise fut qu'il n'y à aucun système de chauffage qui est en place dans cette maison. Ont na très froid, je l'appel quotidiennement sur son portable car je n'ai que ce numéros et aucune nouvelle, je connais même pas son nom.
Quel démarche effectué ?
Merci beaucoup pour votre aide.
Cordialement.

Par **Laure3**, le **20/11/2013** à **18:23**

Bonjour,

Vous avez bien signé un bail, soit auprès d'une agence immobilière, soit directement avec le propriétaire !
Vous avez aussi certainement dû régler un dépôt de garantie !

Vous avez dû également visiter cette maison avant d'emménager !

Cdt

Par **nini35711**, le **20/11/2013** à **19:19**

Oui bien sur j'ai visité avant de venir et il ma laissé m'installé et ma dit qu'il reviendrais pour l'état des lieux et depuis je n'ai plus de ses nouvelle.
Cordialement.

Par **Laure3**, le **21/11/2013** à **10:22**

Bonjour,

Vous avez signé un bail ? Son nom doit apparaître sur le bail.

Cdt

Par **nini35711**, le **21/11/2013** à **11:44**

Bonjour,

Relisez mes message car j'indique que je n'ai pas fais d'état des lieux donc je n'ai pas signé de bail, j'ai juste son numéros et rien de plus.
Et toujours pas de nouvelle de ce Monsieur.
Cordialement.

Par **Laure3**, le **21/11/2013** à **12:20**

Vous pouvez très bien signer un bail sans pour autant qu'un état des lieux soit effectué !

Je vous conseille de contacter l''ADIL dont vous dépendez (votre Mairie vous en donnera les coordonnées).
Combien avez-vous versé au titre du dépôt de garantie ?

Vous pouvez vous renseigner auprés de l'eau, de l'EDF, des impôts (taxes foncières)et de votre Mairie pour connaître les coordonnées du propriétaire.

Comment devez-vous régler votre loyer ? Il faut envoyer un chèque, faire un virement ou la Somme est-elle prélevée sur votre compte ?

Cdt

Par **nini35711**, le **21/11/2013** à **15:10**

Je ne le savais pas merci pour l'information, à ce jour je ne lui ai rien donné comme argent ni même payé le mois de caution. Pour le paiement du loyer je lui donnerais un chèque mais contenue la situation dans laquelle nous sommes devrais je quand même lui versé un loyer ?
Cordialement.

Par **Laure3**, le **21/11/2013** à **16:16**

Ce n'est pas une caution mais un dépôt de garantie.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Avez-vous un document quelconque indiquant le montant du loyer ?

Contactez l'ADIL (gratuit) très rapidement.

Par **nini35711**, le **21/11/2013** à **17:02**

Non il ne ma fourni aucun document tout à été fait par oral.

Oui ça y est j'ai trouvé les coordonnées de l'ADIL de mon département, je vais donc les contacté.
Merci beaucoup pour votre aide.
Cordialement.

Par **Laure3**, le **21/11/2013** à **17:03**

Tenez-nous au courant. Merci

Par **nini35711**, le **21/11/2013** à **17:25**

D'accord. Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés